



DIRECTION D'ADMINISTRATION DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DE LA CITOYENNETE

(DA4)

SERVICE DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DE LA CITOYENNETE

(s42)

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION 2010

POUR LES ASSOCIATIONS QUI ORGANISENT DES MANIFESTATIONS CULTURELLES

Pour que la demande soit recevable :

- le siège de l'association doit se situer en Province du Brabant wallon et/ou l'activité doit se passer sur le territoire du Brabant wallon ;
- le projet ne peut avoir de but de profit ou de bénéfice ;
- toutes les rubriques doivent être complétées et tous les documents joints ;
- le présent formulaire doit parvenir à l'administration (Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Avenue Einstein, 2 - 1300 Wavre) au moins quatre mois avant l'activité ;
- les demandes seront examinées chronologiquement en fonction du crédit budgétaire disponible.

1. Association :

1.1 Dénomination exacte :

1.2 Adresse complète :

1.3 Téléphone fixe:

1.4 Fax :

1.5 Adresse courriel :

1.6 Personne de contact : coordonnées :

1.7 Numéro de compte bancaire :

1.8 Avez-vous conclu une cession de créance avec un organisme bancaire ?

1.9 Bénéficiez-vous d'un contrat de gestion d'un organisme public ? Lequel ?

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION 2010

PROVINCE DU BRABANT WALLON

DIRECTION D'ADMINISTRATION DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DE LA CITOYENNETE

SERVICE DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DE LA CITOYENNETÉ

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION 2010

PROVINCE DU BRABANT WALLON
DIRECTION D'ADMINISTRATION DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DE LA CITOYENNETÉ
SERVICE DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DE LA CITOYENNETÉ

- 3.5 Soulignez la cohérence et l'originalité du projet.
- 3.6 Quel est le nombre de personnes attendues ? De quelle(s) origine(s) géographique(s) ?
- 3.7 Un accès ou une attention particulière aux personnes à mobilité réduite, aux mal-entendants ou aux mal-voyants est-il prévu ?
- 3.8 Quels seront les prix d'entrée prévus ? Y a-t-il des réductions par catégorie sociales ou économiques?
- 3.9 Votre projet s'inscrit-il dans un objectif de développement durable : social, économique, écologique... (Par exemple : liés à la mobilité douce, au commerce équitable, aux économies d'énergie...) Expliquez...
- 3.10 En quoi votre projet permet l'émergence individuelle de jeunes et/ou de nouveaux artistes ?
- 3.11 En quoi, valorise-t-il l'identité du Brabant wallon ?
- 3.12 Cette organisation a-t-elle déjà été menée antérieurement ? Quand ? Sous quelle forme ? A-t-elle été subventionnée à l'époque ? Par qui ?
- 3.13 Pour cette activité-ci avez-vous introduit une demande d'aide auprès d'un autre service provincial ? (Egalité des chances, économie, environnement,...) ?
- 3.14 Avez-vous des sponsors privés (En ce compris l'aide en nature)?

- 3.15 Y a-t-il d'autres postes de recettes prévus (boissons, nourriture, cartes de soutien, commission pour les ventes d'œuvres d'art, etc.) ?
- 3.16 Si pour 50 % minimum vos recettes proviennent des Institutions publiques, vous êtes tenus de respecter la loi sur les marchés publics? Qu'en est-il ?
- 3.17 Prévoyez-vous débats, discussions, interactivité, animations ou autres ? Expliquez ?
- 3.18 Quels autres associations ou organismes sont partenaires du projet ?
- 3.19 Possédez-vous une assurance responsabilité civile pour cette organisation ?

Je m'engage, en cas d'octroi d'une subvention, à assurer la visibilité provinciale, en mentionnant la collaboration de la Province du Brabant wallon ou en apposant son logo sur les différents supports (tracts, invitations, affiches, ...) liés à la manifestation.

Je m'engage à fournir deux invitations gratuites à la Direction d'administration de la culture, des loisirs et de la citoyenneté aux fins de lui permettre de déléguer des personnes sur place ce jour-là.

L'association demanderesse d'un subside s'engage, en cas d'octroi de subvention, à accepter le contrôle administratif et financier du Service de l'Inspection de la Direction d'administration de la culture, des loisirs et de la citoyenneté. Elle s'engage à conserver les justificatifs des subventions pendant cinq ans. Les agents délégués doivent pouvoir y avoir accès.

(lieu) _____, le _____ (date)
Au nom de l'Association, la personne responsable,

(nom, qualité)